



PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES COMITÉ DU CODEX SUR LA NUTRITION ET LES ALIMENTS DIÉTÉTIQUES OU DE RÉGIME

Quarante et unième session

Düsseldorf, Allemagne
24-29 novembre 2019

QUESTIONS SOUMISES AU COMITÉ PAR LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS ET/OU SES ORGANES SUBSIDIAIRES

A. DÉCISIONS DE LA QUARANTE-DEUXIÈME SESSION DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

QUESTIONS POUR INFORMATION

Normes et textes apparentés adoptés à l'étape 5¹

1. La Commission du Codex Alimentarius (CAC), à sa quarante-deuxième session, a adopté le projet de champ d'application, description et étiquetage pour les préparations de suite pour nourrissons du deuxième âge (révision de la *Norme pour les préparations de suite* (CXS 156-1987)), notant que la dernière partie de la section 9.6.4 relative à la promotion croisée serait examinée plus avant par le Comité sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime (CCNFSDU); et a noté que, à sa soixante-dix-septième session, le Comité exécutif avait rappelé et réitéré les avis qu'il avait formulés à sa soixante-quinzième session concernant l'utilisation des références aux documents de l'OMS et aux résolutions de l'Assemblée mondiale de la Santé.

2. À sa quarante-deuxième session, la CAC a adopté les méthodes pour les dispositions figurant dans la *Norme pour les préparations destinées aux nourrissons et les préparations données à des fins médicales spéciales aux nourrissons* (CXS 72-1981) confirmés par le Comité du Codex sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage (CCMAS) à sa quarantième session, et a révoqué les méthodes proposées par le CCMAS à cette session.² Les décisions figurent dans l'annexe I (Partie A).

Interruption de travaux³

3. La CAC, à sa quarante-deuxième session, a approuvé l'interruption du travail sur les valeurs nutritionnelles de référence-maladies non transmissibles (VNR-MNT) pour les acides gras oméga 3 à longue chaîne basés sur l'EPA et le DHA.

Révocation de normes et de textes apparentés⁴

4. À sa quarante-deuxième session, la CAC a révoqué les dispositions sur le tartrate monosodique (SIN 335[i]), le tartrate monopotassique (SIN 336[i]) et le tartrate dipotassique (SIN 336[ii]) dans la *Norme pour les aliments transformés à base de céréales destinés aux nourrissons et aux enfants en bas âge* (CXS 74-1981).

Plan stratégique du Codex pour 2020-2025⁵

5. La CAC, à sa quarante-deuxième session, a adopté le Plan stratégique du Codex pour 2020-2025 tel que proposé par le Comité exécutif, à sa soixante-dix-septième session.

¹ REP19/CAC, par. 81-84, Annexe III.

² Les méthodes approuvées et révoquées sont présentées dans les parties 1 et 2 à l'annexe I du REP19/MAS.

³ REP19/CAC, par. 100-101

⁴ REP19/CAC, par. 95, Annexe IV

⁵ REP19/CAC, par. 112-122

B. QUESTIONS SOUMISES PAR LES ORGANES SUBSIDIAIRES EN RAPPORT AVEC LES TRAVAUX DU CCNFSDU

QUESTIONS POUR INFORMATION

Soixante-dix-septième session du Comité exécutif de la Commission du Codex Alimentarius⁶

Révision de la Norme sur les préparations de suite

6. À sa soixante-dix-septième, le Comité exécutif a recommandé à la Commission d'adopter à l'étape 5, à sa quarante-deuxième session, le projet de champ d'application, description et étiquetage des préparations de suite pour nourrissons du deuxième âge du projet de révision de la *Norme sur les préparations de suite*, tel qu'il avait été confirmé et modifié par le Comité sur l'étiquetage des denrées alimentaires (CCFL). Le Comité exécutif a aussi noté que l'achèvement des travaux portant sur les préparations de suite était prévu en 2019. Il a encouragé le CCNFSDU à respecter cette échéance ou à fixer une date plus réaliste.

Quarante-cinquième session du Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires (CCFL)

Définition de la biofortification⁷

7. Le CCFL, à sa quarante-cinquième session, a reconnu l'énorme travail accompli par le CCNFSDU, mais est convenu que les textes portant sur l'étiquetage actuels étaient adéquats aux fins du CCFL et qu'il n'était pas nécessaire de définir la biofortification dans le contexte de l'étiquetage alimentaire.

Confirmation des textes sur l'étiquetage: Révision de la Norme pour les préparations de suite : Préparation de suite pour nourrissons du deuxième âge⁸

8. À sa quarante-cinquième session, le CCFL est convenu d'informer le CCNFSDU qu'il avait approuvé les sections 9.1 à 9.6.3 avec des amendements dans les sections 9.2.2, 9.3, 9.4.1 (i) et (ii) et 9.4.2. En ce qui concerne la section 9.6.4, le Comité a approuvé la première phrase et est convenu de renvoyer la dernière phrase sur la promotion croisée pour examen ultérieur par le CCNFSDU.

Critères pour la définition de descripteurs nutritionnels « à teneur élevée en » pour les matières grasses, les sucres et le sodium

9. Le CCFL, à sa quarante-cinquième session, a examiné une proposition de nouveau travail sur les critères pour la définition des descripteurs nutritionnels « à teneur élevée en » pour les graisses, les sucres et le sodium, et est convenu que, bien que le travail soit utile, il était prématuré de l'examiner à ce stade et qu'il convient d'attendre à la fois les résultats des travaux sur l'ENF (étiquetage nutritionnel frontal) et les discussions au sein du CCNFSDU sur le profil nutritionnel.

10. Le Comité **est invité à prendre note** des informations ci-dessus.

QUESTIONS DEMANDANT UNE ACTION

Soixante-dix-septième session du Comité exécutif de la Commission du Codex Alimentarius⁹

Définition de la biofortification

11. Le Comité exécutif, à sa soixante-dix-septième session, notant que les travaux sur la biofortification étaient à l'ordre du jour depuis plusieurs années et que le CCFL estimait qu'il n'était pas nécessaire de définir la biofortification aux fins de l'étiquetage des aliments, a demandé au CCNFSDU de préciser dans quelle mesure une définition serait utile dans le cadre des travaux du Codex et d'envisager l'interruption de ces travaux s'ils n'étaient pas jugés nécessaires.

⁶ REP19/EXEC2, par. 9 et 11

⁷ REP19/FL, par. 7-11

⁸ REP19/FL, par. 24-28, Annexe II

⁹ REP19/EXEC2, par. 10

Cinquante et unième session du Comité du Codex sur les additifs alimentaires (CCFA)

Dispositions relatives aux additifs alimentaires et limites maximales des normes CXS 181-1991 et CXS 203-1995¹⁰

12. Le CCFA, à sa cinquante et unième session, est convenu de demander au CCFNSDU d'examiner les dispositions relatives aux additifs alimentaires et limites maximales appropriées dans la Norme pour les préparations alimentaires utilisées dans les régimes amaigrissants de produits (CXS 181-1991) et la Norme pour les préparations alimentaires utilisées dans les régimes amaigrissants à valeur énergétique très faible (CXS 203-1995).

Quarantième session du Comité du Codex sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage (CCMAS)

Confirmation des méthodes d'analyse et des plans d'échantillonnage figurant dans les normes du Codex¹¹

Méthodes d'analyse relatives aux dispositions de la Norme pour les préparations destinées aux nourrissons et les préparations données à des fins médicales spéciales aux nourrissons (CXS 72-1981)

13. Le CCMAS, à sa quarantième session, est convenu d'approuver l'AOAC 2011.14 / ISO 15151 | IDF 229 en tant que méthodes de type III pour le calcium, le cuivre, le fer, le magnésium, le manganèse, le phosphore, le potassium, le sodium et le zinc, mais a indiqué que ces méthodes devaient être soumises au CCFNSDU afin qu'il donne son accord, avant leur soumission à la Commission en vue de leur adoption. Les méthodes figurent dans l'annexe I (Partie B).

14. À sa quarantième session, le CCMAS est convenu de recommander au CCFNSDU :

- a. d'envisager l'établissement de critères de performance numériques en ce qui concerne les méthodes pour le calcium, le cuivre, le fer, le magnésium, le manganèse, le phosphore, le potassium, le sodium et le zinc et de recenser les méthodes qui remplissent ces critères; et
- b. d'examiner si les méthodes pour la vitamine K dans les préparations de suite qui figurent actuellement dans la norme CXS 234 (AOAC 999.15 / EN 14148) devaient être remplacées par les méthodes qui venaient d'être confirmées en tant que méthodes de type II pour les préparations pour nourrissons (à savoir AOAC 2015.09 / ISO 21446).

Méthodes d'analyse pour les aliments sans gluten¹²

15. Le CCMAS, à sa quarantième session, est convenu de renvoyer au CCFNSDU la proposition sur les méthodes d'analyse pour les aliments sans gluten (voir annexe I : Partie C du présent document) pour examen.¹³

16. À sa quarantième session, le Comité a également noté qu'il fallait que le CCFNSDU envisage d'inscrire une référence générale à la norme CXS 234 dans la section sur les méthodes d'analyse de la Norme pour les aliments diététiques ou de régime destinés aux personnes souffrant d'une intolérance au gluten (CXS 118-1979), conformément au Manuel de procédure.

17. Le Comité **est invité à examiner** les demandes mentionnées ci-dessus.

¹⁰ REP19/FA, par. 58(ii)

¹¹ REP19/MAS, par. 10-11, Annexe II

¹² REP19/MAS, par. 23-25

¹³ Pour obtenir des informations sur la proposition, se référer au document CX/MAS 19/40/3-Add.2

ANNEXE I

PARTIE A : MÉTHODES APPROUVÉES ET RÉVOQUÉES POUR LA QUARANTE-DEUXIÈME SESSION DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

(Les changements à la CXS 234-1999 sont indiqués en **caractères gras** ou soulignés, les méthodes révoquées sont ~~barrées~~)

(Pour information)

Produit	Disposition	Méthode	Principe	Type proposé
Préparations nourrissons	Calcium	AOAC 2015.06 / ISO 21424 IDF 243	Spectrométrie de masse à source plasma couplée par induction	II
	Calcium	ISO 8070 IDF 119	Spectrophotométrie d'absorption atomique avec flamme	III
	Calcium	AOAC 985.35	Spectrophotométrie d'absorption atomique avec flamme	III
	Calcium	AOAC 984.27	Spectroscopie d'émission à source plasma couplée par induction	III
	Cuivre	AOAC 2015.06 / ISO 21424 IDF 243	Spectrométrie de masse à source plasma couplée par induction	II
	Cuivre	AOAC 985.35	Spectrophotométrie d'absorption atomique avec flamme	III
	Cuivre	AOAC 984.27	Spectroscopie d'émission à source plasma couplée par induction	III
	Fer	AOAC 2015.06 / ISO 21424 IDF 243	Spectrométrie de masse à source plasma couplée par induction	II
	Fer	AOAC 985.35	Spectrophotométrie d'absorption atomique avec flamme	III
	Fer	AOAC 984.27	Spectroscopie d'émission à source plasma couplée par induction	III
	Magnésium	AOAC 2015.06 / ISO 21424 IDF 243	Spectrométrie de masse à source plasma couplée par induction	II
	Magnésium	AOAC 984.27	Spectroscopie d'émission à source plasma couplée par induction	III

Magnésium	ISO 8070 IDF 119	Spectrophotométrie d'absorption atomique avec flamme	III
Magnésium	AOAC 985.35	Spectrophotométrie d'absorption atomique avec flamme	III
Manganèse	AOAC 2015.06 / ISO 21424 IDF 243	Spectrométrie de masse à source plasma couplée par induction	II
Manganèse	AOAC 985.35	Spectrophotométrie d'absorption atomique avec flamme	III
Manganèse	AOAC 984.27	Spectroscopie d'émission à source plasma couplée par induction	III
Phosphore	AOAC 2015.06 / ISO 21424 IDF 243	Spectrométrie de masse à source plasma couplée par induction	II
Phosphore	AOAC 986.24	Spectrophotométrie (molybdovanadate)	III
Phosphore	AOAC 984.27	Spectroscopie d'émission à source plasma couplée par induction	III
Potassium	AOAC 2015.06 / ISO 21424 IDF 243	Spectrométrie de masse à source plasma couplée par induction	II
Potassium	ISO 8070 IDF 119	Spectrophotométrie d'absorption atomique avec flamme	III
Sodium	AOAC 2015.06 / ISO 21424 IDF 243	Spectrométrie de masse à source plasma couplée par induction	II
Sodium	ISO 8070 IDF 119	Spectrophotométrie d'absorption atomique avec flamme	III
Sodium	AOAC 984.27	Spectroscopie d'émission à source plasma couplée par induction	III
Zinc	AOAC 2015.06 / ISO 21424 IDF 243	Spectrométrie de masse à source plasma couplée par induction	II
Zinc	AOAC 985.35	Spectrophotométrie d'absorption atomique avec flamme	III

Zinc	AOAC 984.27	Spectroscopie d'émission à source plasma couplée par induction	III
Vitamine K ¹⁴	AOAC 2015 / ISO 21446	Chromatographique liquide à haute performance avec détecteur de fluorescence	II
Acide folique	AOAC 2011.06	Chromatographie en phase liquide couplée à la spectrométrie de masse en tandem de quadripôles	II
Acide folique	AOAC 992.05 / EN 14131	Essai microbiologique	III
Acide folique	JAOAC Int. 2000 : 83; 1141-1148	Immunoessai au moyen d'un biocapteur optique	IV
Acide folique	J Chromatogr. A., 928, 77-90, 2001	Chromatographie liquide à haute performance avec purification sur colonne d'immunoaffinité et conversion en 5-méthyltétrahydrofolate	IV

¹⁴ Le CCNFSDU est invité à examiner si cette méthode doit remplacer le méthode actuelle, AOAC 999.15 / EN 14148, pour la détermination de la vitamine K dans les préparations de suite.

PARTIE B : MÉTHODES D'ANALYSE POUR EXAMEN PAR LE CCNFSDU (À DÉBATTRE)

Produit	Disposition	Méthode	Principe	Type proposé
Préparations nourrissons	Calcium	AOAC 2011.14 / ISO 15151 IDF 229	Spectroscopie d'émission à source plasma couplée par induction	III
	Cuivre	AOAC 2011.14 / ISO 15151 IDF 229	Spectroscopie d'émission à source plasma couplée par induction	III
	Fer	AOAC 2011.14 / ISO 15151 IDF 229	Spectroscopie d'émission à source plasma couplée par induction	III
	Magnésium	AOAC 2011.14 / ISO 15151 IDF 229	Spectroscopie d'émission à source plasma couplée par induction	III
	Manganèse	AOAC 2011.14 / ISO 15151 IDF 229	Spectroscopie d'émission à source plasma couplée par induction	III
	Phosphore	AOAC 2011.14 / ISO 15151 IDF 229	Spectroscopie d'émission à source plasma couplée par induction	III
	Potassium	AOAC 2011.14 / ISO 15151 IDF 229	Spectroscopie d'émission à source plasma couplée par induction	III
	Sodium	AOAC 2011.14 / ISO 15151 IDF 229	Spectroscopie d'émission à source plasma couplée par induction	III
	Zinc	AOAC 2011.14 / ISO 15151 IDF 229	Spectroscopie d'émission à source plasma couplée par induction	III

PARTIE C :

Méthode actuelle dans la norme CXS 234-1991 (et dans la *Norme pour les aliments diététiques ou de régime destinés aux personnes souffrant d'une intolérance au gluten* (CXS 118-1979) (À DÉBATTRE)

Produit	Disposition	Méthode	Principe	Type
Aliments sans gluten	Gluten	Essai immunologique sur enzyme lié à la méthode R5 Mendez (ELISA) <i>Eur J Gastroenterol Hepatol 2003; 15: 465-474</i>	Immunoessai	I

Proposition

Produit	Disposition	Méthode	Principe	Type
Aliments sans gluten à base de maïs et de riz	Gluten	AOAC 2012.01 / AACC 38-50.01 (Méthode R5 sandwich ELISA pour la gliadine)	Immunoessai	I
Aliments sans gluten à base d'avoine (non fermentés)	Gluten	AOAC 2018.15 (Gluten total, méthode sandwich ELISA)	Immunoessai	I